



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) Chjama à manifestazione d'interessu

Sélection d'une ou plusieurs associations ou entreprises susceptibles d'œuvrer à la valorisation de la langue corse dans la sphère économique

Selezzione di unu o parechji associi o imprese bramendu di participà à a valurizazione di a lingua corsa ind'u mondu ecunomicu



En application des dispositions de la Délibération N° 19/139 A.C. de l'Assemblée de Corse en date du 25 avril 2019 portant constitution du Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA »

CONTEXTE / CUNTESTU

L'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), Etablissement Public Industriel et Commercial, est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique économique de la Collectivité de Corse (CDC), telle que redéfinie à travers le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par l'Assemblée de Corse par délibération N°16-293AC en date du 14 décembre 2016 et mis en œuvre par l'arrêté préfectoral N°R20-2017-03-29-001 en date du 29 mars 2017.

À travers le Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA », l'ADEC est plus particulièrement chargée de l'accompagnement et de la valorisation des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse dans leurs activités.

L'ambition de ce Pôle est de mettre en place, sur le terrain, les moyens nécessaires à la sauvegarde, à la valorisation et à la diffusion de la langue corse, en renforçant sa présence, de même que sa visibilité, dans tous les usages de la vie quotidienne.

L'accompagnement des projets permettant d'offrir à la langue corse une plus grande visibilité dans la sphère économique est une priorité.

À ce titre, le Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA » prévoit la mise en œuvre d'une mesure incitative spécifique, sous forme de prime forfaitaire de 5 000 euros, visant à encourager les entreprises dans la réalisation de supports de communication traditionnels et numériques bilingues (signalétique, affichage, site internet...).

Le Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA » sera déployé sur une période de 3 ans dans le cadre des secteurs relevant du champ de compétences de l'Agence de Développement Economique de la Corse (Commerce et Industrie, Artisanat, Economie Sociale et Solidaire).

Chaque phase d'exécution comprendra une participation au financement de 40 projets.

En complément de cette mesure incitative, le Pôle pourra également accompagner les projets structurants et innovants en matière de promotion économique de la langue corse, avec une possibilité de labellisation.

Il s'agira de mettre en lumière ce label spécifique et, au fil du développement de la démarche, les acteurs socioprofessionnels qui en seront les ambassadeurs.

L'entreprise labellisée sera ainsi référencée dans le cadre d'une plateforme numérique et social media accessible depuis le site internet de l'ADEC.

D'autre part, une cellule de traduction encadrée sera également mise en place. Dans le cadre d'un marché public, l'Agence de Développement Economique de la Corse consacrera ainsi un budget de traduction d'un montant de 30 000 euros/an, pendant trois ans, à destination des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse à leurs démarches de communication interne et externe.

Un comité technique se réunira, physiquement ou de façon dématérialisée, afin d'étudier les candidatures d'entreprises reçues dans le cadre du Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA » et leur recevabilité et d'en assurer la labellisation. Ce comité technique sera associé à la réalisation de l'ensemble du programme d'actions du Pôle d'Excellence Territorial.

Il comprendra des agents techniques représentant notamment l'Agence de Développement Economique de la Corse, la Direction de la langue Corse de la Collectivité de Corse, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce Comité technique comprendra également une ou plusieurs associations ou entreprises susceptibles d'œuvrer à la valorisation de la langue corse dans la sphère économique, sélectionnées à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt et désignées par arrêté du Président de l'ADEC.

C'est dans cette optique qu'est lancé le présent appel à manifestation d'intérêt.

OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT / SCOPU DI A CHJAMA À MANIFESTAZIONE D'INTERESSU

Le ou les candidats retenus par l'intermédiaire du présent appel à manifestation d'intérêt seront conduits, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEC et son Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA », à :

- participer à l'action et à la démarche de réflexion du Comité technique du Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA »,
- réaliser un partage d'expérience en matière de promotion économique de la langue corse,
- participer à la promotion des chartes et dispositifs spécifiques à la langue corse auprès de son/leur écosystème entrepreneurial ou associatif (clients, fournisseurs, partenaires...).

CONTENU DES CANDIDATURES / CUNTENUTU DI E CANDIDATURE

La candidature devra être composée :

- 1. Pour les entreprises : K-bis ou extrait du Registre des Métiers Pour les associations :
 - Récépissé de déclaration de création en préfecture,
 - Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de constitution de l'association,
 - Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture,
 - Délibération de l'organe statutaire compétent relative aux pouvoirs.
- 2. Une lettre de présentation détaillée du candidat mettant en exergue :
 - Son expérience et son parcours de chef d'entreprise ou de président d'association en matière de promotion économique de la langue corse,
 - Les projets dont il a assuré la réalisation concernant cette thématique.

Les candidatures devront être envoyées :

 par courrier simple à l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) à l'adresse suivante :

ADEC – Agence de Développement Economique de la Corse - Pôle d'Excellence « IMPRESA BISLINGUA » 1, Av Eugène Macchini - Immeuble Le Régent 20 000 AJACCIO

- par voie électronique à l'adresse suivante : contact@adec.corsica

SÉLÉCTION DES CANDIDATURES / SELEZZIONE DI E CANDIDATURE

Les candidatures seront instruites par le Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA » puis soumises pour avis au Bureau de l'ADEC et pour décision au Président de l'ADEC.

La sélection d'une ou plusieurs associations ou entreprises sera réalisée, selon les critères suivants pondérés de façon équivalente (Note totale sur 100) :

o qualifications et références du candidat : 40 points

 niveau d'intégration et de promotion de la langue corse dans l'activité de l'entreprise/association administrée par le candidat :

30 points

 motivation à s'engager dans une démarche d'ambassadeur du Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA »

30 points

CALENDRIER / CALENDARIU

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : 20 décembre 2019

Date limite de remise des manifestations d'intérêt : 27 janvier 2020